



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Cabinet du préfet

Direction des sécurité

Bureau
de l'ordre public

Affaire suivie par :
Sylvain PARENT

Tél : 03 20 30 53 03

Fax : 03 20 30 56 25

sylvain.parent@nord.gouv.fr

Lille, le 11 juillet 2018

Le Préfet de la région
Hauts-de-France
Préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département du Nord.

en communication à :
Messieurs les sous-préfets
d'arrondissement.

Objet : finale de la coupe du monde de football

Le dimanche 15 juillet prochain, à compter de 17h00, l'équipe de France de football participera à la finale de la coupe du monde.

Comme je vous le rappelais dans ma correspondance en date du 9 juillet dernier, et conformément aux instructions de Monsieur le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, si des retransmissions publiques sur écran géant de ces rencontres étaient organisées à votre initiative ou sur la base de votre autorisation, ces dernières ne pourraient avoir lieu qu'au sein de lieux délimités, contrôlés et sécurisés, et non pas sur l'espace public ouvert. Il appartient, dans ce cadre, aux organisateurs de prendre toutes les dispositions utiles permettant d'assurer la sûreté et la sécurité des participants.

De manière concrète, cette démarche doit pouvoir se traduire par la mise en place de mesures de contrôle d'accès aux lieux des retransmissions, avec la mobilisation d'agents de sécurité privé et de vos policiers municipaux. Les périmètres mis en place en extérieur devront également bénéficier, si la configuration des lieux l'exige, de moyens de protection contre les véhicules béliers. Dans le même temps, les organisateurs doivent veiller à garantir l'accès des secours et mettre en place, le cas échéant, des dispositifs prévisionnels de secours faisant appel à des associations de protection civile agréées.

Par ailleurs, il convient de rappeler aux exploitants des restaurants et débits de boissons qui assurent, au profit de leur clientèle, la diffusion de ces rencontres, qu'il leur appartient de veiller à ce que cela ne puisse pas donner lieu à des attroupements sur la voie publique, au-delà du périmètre de leur établissement et d'éventuelles terrasses, s'ils bénéficient d'une autorisation d'en disposer.

Un succès de l'équipe de France de football dans cette compétition, ce dimanche 15 juillet, ne manquera pas de donner lieu à une liesse populaire et à la survenue de multiples rassemblements festifs spontanés sur la voie publique à l'issue de la rencontre.

Au titre de vos pouvoirs de police générale, je vous invite à anticiper ce phénomène et donc à prévoir toutes dispositions pouvant permettre d'encadrer et de sécuriser au mieux ces rassemblements. Il peut notamment s'agir :

- de régler le stationnement et la circulation et, dans la mesure du possible, sécuriser les places et autres espaces publics qui constituent habituellement les lieux de ces rassemblements festifs populaires, notamment ceux où se concentrent les débits de boissons qui ne manqueront pas de retransmettre la finale de la coupe du monde ;
- de mobiliser votre police municipale ainsi que le cas échéant vos équipes techniques afin que puissent être prises toutes dispositions utiles sans délais ;
- de mettre en place, le cas échéant, des dispositifs prévisionnels de secours, en faisant appel à des associations agréées de protection civile, à proximité des lieux où naturellement pourrait se réunir spontanément une foule d'importance.

Je vous invite de même à faire la plus large publicité et à faire respecter les arrêtés préfectoraux relatifs à la vente à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique, la vente à emporter de carburant et à l'usage d'artifices de divertissement joints à ma précédente correspondance..

Les services de mon cabinet, ainsi que les sous-préfets d'arrondissements, sont à votre entière disposition pour de plus amples précisions.

Le préfet,

Michel LALANDE